

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : le 3 mars 2026

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 29
- Ayant pris part au vote : 29
- Ayant donné procuration : 0

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe GARNIER

Procuration de vote :

Mandant :
Mandataire :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 SUR 2026**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après établissement et validation du Compte Administratif 2024 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2024, les résultats 2024 sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	22 969 969,70	6 555 245,72
Recettes	23 909 990,32	7 114 164,02
Résultat d'exécution	940 020,62	558 918,30
Résultat reporté	3 685 946,55	-2 128 174,24
Résultat de clôture	4 625 967,17	-1 569 255,94
Résultat global	3 056 711,23	
Besoin de financement des restes à réaliser		830 928,10
Besoin de financement d'investissement après prise en compte des restes à réaliser		2 400 184,04

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de l'affectation du résultat 2025 sur 2026, selon les modalités suivantes :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 (2 400 184,04 €) en recettes d'investissement 2026, afin de couvrir le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser de 2025 sur 2026.

- l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2025 (2 225 783,13 €) en recettes de fonctionnement 2026,

- la reprise du déficit d'investissement 2025 (- 1 569 255,94 €) en dépenses d'investissement 2026.

Ces résultats sont repris au budget 2026 par Budget Supplémentaire.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christophe GARNIER


